



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 15
- Quorum..... 8
- Présents..... 14
- Votants..... 15
- Procurations..... 1

Date de la convocation : 01/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 5 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.
PROCURATION : Monsieur Allan ASSIE à Claude VIDAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 11

DELIBERATION N° 10

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le courrier de l'association Résidence la Dourbie reçu en mairie le 11 juin dernier,

Vu les éléments financiers transmis et apportés à la connaissance du Conseil municipal par l'association,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la somme de 200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

*Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc*

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 08 JUIL 2024

08 JUIL 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.